



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 98/2023

Date de convocation : 22/09/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 SEPTEMBRE 2023 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Julien PORTIER**

**Objet : Maintien ou non des fonctions de Vice-président
après retrait des délégations**

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BALMONT Nicolas

BERNARD Anne-Marie

BOURNE Hervé

BRACHET Marc

BRASSOUD Martine

BRUNET André

CARRIER Kelly

CHAPPET Philippe

CREPEL Yves

COUTIN Michel

DALEX Jacques

DENAMBRIDE Julie

DOMENGE-CHENAL Michèle

DUMONT-THIOLLIERE Christine

DUNAND-CHATELLET David

FERNANDEZ Sophie

GAILLARD Claude

JOSSERAND Stéphanie

LUCIANI Michel

KLEMENCIC Françoise

PAGET Marc

PONTHIEU Eric

PORTIER Jean Pierre

PORTIER Julien

PRUD'HOMME Philippe

SCHERMA Sébastien

TREMBLAY-GUETTET Jeannie

VIGNIER Georges

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

GONZALES Florence pouvoir à

FERNANDEZ Sophie

GOURDIN Margaret pouvoir à

PAGET Marc

LITTOZ Lucie pouvoir à

DOMENGE-CHENAL Michèle

MILLET-URSIN Marc pouvoir à

SCHERMA Sébastien

PETIT Monique pouvoir à

CHAPPET Philippe

EXPOSE

Le Président informe l'Assemblée qu'en cas de retrait de l'ensemble des délégations à un Vice-président, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le maintien ou non dans ses fonctions de Vice-Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2122-18 et L. 5211-2 ;

Vu la délibération n° 64/2020 en date du 16 juillet 2020 portant installation de l'Assemblée Délibérante et élection du Président,

Vu la délibération N°65/2020 en date du 16 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 5 ;

Vu la délibération N°66/2020 en date du 16 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents ;

Vu l'arrêté N°44/2020 du 22 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET ;

Vu l'arrêté N°127/23 du 12 septembre 2023 portant retrait des délégations de fonctions et de signature accordées à Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET ;

Le Conseil Communautaire, par délibération N°66/2020 en date du 16 juillet 2020, a élu Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET en qualité de 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy ;

Par arrêté N°44/2020 du 22 juillet 2020, Monsieur le Président a accordé délégation de fonctions et de signature à Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET concernant les domaines suivants : Aménagement de l'espace, logement et mobilités.

Par arrêté N°127/23 du 12 septembre 2023, Monsieur le Président a retiré, à compter du 13 septembre 2023, l'ensemble des délégations de fonctions et de signature qu'il avait accordées à Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

Conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du même Code, lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-président, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le maintien du Vice-président dans ses fonctions.

Les modalités de vote sont le vote à scrutin public sauf si 1 tiers des membres de l'assemblée réclament le vote à bulletin secret.

Monsieur le Président demande donc aux membres du conseil communautaire s'ils souhaitent un vote à bulletin secret, 16 conseillers se prononcent positivement.

Les modalités de vote sont les suivantes :

- Le bulletin « POUR LE MAINTIEN » : Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET est maintenue dans ses fonctions de Vice-présidente de la Communauté de Communes.
- Le bulletin « CONTRE LE MAINTIEN » : Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET perd sa qualité de Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

Mme Sophie FERNANDEZ et M. André BRUNET sont désignés scrutateurs.

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 33

POUR LE MAINTIEN : 19
CONTRE LE MAINTIEN : 14
BLANC OU NUL : 0

Ceci exposé et après vote à bulletin secret, le conseil communautaire, par 19 voix « pour » et 14 voix « contre » :

- **Maintient Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET dans ses fonctions de 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy**

Résultat du vote :

Votants : 33

Abstention : 0

Exprimés : 33

Pour : 19

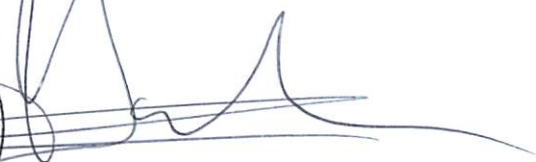
Contre : 14

FAVERGES-SEYTHENEX, le - 4 OCT. 2023

Le Secrétaire de séance,
M. Julien PORTIER



Le Président
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : - 4 OCT. 2023

Copie(s) interne(s) :

- Tous services

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.